

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE & POPULAIRE

WILAYA DE BEJAIA
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE
NIF : 41 000 600 000 6012

MISE
EN DEMEURE N° 01

-Vu, le décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et délégation du service public.

-Vu, l'arrêté ministériel du 28 mars 2011 fixant les mentions à porter dans la mise en demeure et les délais de sa publication.

-Vu, le marché n°167/2018, visé par la CWMP en date du 04.12.2018 approuvé en date du 04.12.2018, conclu entre Monsieur le Wali de la wilaya de Bejaia, représenté par Monsieur le Directeur des ressources en eau et SARL AFRICAN GEOSYSTEME COMPANY "AGC", représentée par Monsieur BOUZIDA REDHA, domiciliée à : Coopérative El Feth, Lot n°07, chemin du KADDOUS Said Hamdine Alger, ayant pour objet : **Réalisation des travaux d'alimentation en eau potable des six (06) communes du sud de la wilaya de Bejaia (Boudjillil, tazmalt, Beni Mellikeche, Ait R'Zine, Ighil Ali et Ighrem).**

Lot 06 : Approbation des études d'exécution et de suivi des travaux de réalisation du «Lot 01 : Piquage conduite 1800-réservoir Handis»

Lot 07 : Approbation des études d'exécution et de suivi des travaux de réalisation du «Lot 02 : réservoir Handis- réservoir Takorabth»

Lot 09 : Approbation des études d'exécution et de suivi des travaux de réalisation du «Lot 04 : réservoir Handis- réservoir Tigounatine»

Lot 10 : Approbation des études d'exécution et de suivi des travaux de réalisation du «Lot 05 : réservoir Takorabth - réservoir Tazmalt»

- Vu, l'ODS n°207/2018 du 31/12/2018,

Le Bureau d'étude : SARL AFRICAN GEOSYSTEME COMPANY "AGC" est mis en demeure de mettre en place une équipe de suivi, dans un délai de huit (08) jours à compter de la première parution de la présente mise en demeure dans la presse ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur publics (BOMOP) ou la presse électronique.

Faute de quoi, il sera procédé à l'application des sanctions prévues par la réglementation régissant les marchés publics.